

Mon partenaire d'affaires : la recherche

Rapport annuel 2019-2020















55, rue Metcalfe, bureau 1100 Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone: 613.947.6496 Courriel: info@innovation.ca ISBN: 978-1-926485-29-4

ISSN: 1712-0616



© Fondation canadienne pour l'innovation, 2020

Ce rapport doit être cité comme suit :

La Fondation canadienne pour l'innovation, 2020. Mon partenaire d'affaires : la recherche – Rapport annuel 2019-2020 / The Canada Foundation for Innovation, 2020. Research is my business partner: Annual report 2019–20. Ottawa, Ontario.



Mon partenaire d'affaires : la recherche

Partout au Canada, des entreprises innovent, croissent et prospèrent en établissant des partenariats de recherche avec des laboratoires de pointe.

Pour demeurer concurrentielles, les petites et moyennes entreprises (PME) doivent s'adapter de façon stratégique.

Les PME sont des moteurs d'innovation qui n'hésitent pas à remettre en question les idées reçues pour créer de nouvelles occasions et à revoir leurs façons de faire pour trouver des solutions plus durables et rentables. Les PME réinventent également les technologies tenues pour acquises, de manière à les renforcer et à ouvrir de nouveaux marchés.

Et dans un monde de changements toujours plus rapides, les entreprises en mesure d'évoluer sont celles qui se hisseront au sommet, tandis que les économies qui soutiennent la recherche à l'origine de ces transformations pourront assurer leur prospérité.

À travers ce rapport découvrez les récits d'entreprises canadiennes qui ont opté pour le succès en affaires, en collaborant avec des laboratoires de recherche de renommée mondiale.

Table des matières

3 APERÇU

Mandat

Activités

Engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

5 UNE ANNÉE MÉMORABLE POUR LA RECHERCHE DE POINTE

6 RÉPONDRE À LA COVID-19

8 INVESTIR

Fonds des leaders John-R.-Evans

Fonds collège-industrie pour l'innovation

Fonds d'innovation

Fonds d'exploitation des infrastructures

Fonds des initiatives scientifiques majeures

11 ÉVALUER

Analyser le rendement organisationnel

Maintenir le dialogue

Miser sur les résultats

Développer un système canadien de classification de la recherche

12 ADMINISTRER

Faits saillants

Revoir la stratégie et la politique d'investissement de la FCI

Maintenir une gestion responsable

Gouvernance

19 COMMUNIQUER

23 ENVISAGER L'AVENIR

Nos objectifs pour 2020-2021

24 ÉTATS FINANCIERS

Aperçu

Mandat

Les chercheuses et chercheurs ont besoin d'une infrastructure de recherche de pointe pour collaborer sur la scène internationale. En 1997, le gouvernement du Canada a donc créé la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour financer l'équipement nécessaire pour mener des travaux de recherche remarquables au 21° siècle. La FCI répond aux besoins changeants des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des établissements de recherche à but non lucratif canadiens dans tous les domaines, de la santé à la médecine, en passant par les sciences naturelles et le génie, ainsi que les sciences humaines, en finançant de l'équipement, des laboratoires et des installations de pointe.

Objectifs

- Augmenter la capacité du Canada à mener d'importants projets de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Appuyer la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé grâce à l'innovation;
- Accroître les possibilités de recherche et d'emploi pour la prochaine génération de chercheurs, de techniciens et d'entrepreneurs canadiens;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Activités

La FCI optimise le financement reçu du gouvernement fédéral en couvrant jusqu'à 40 pour cent des coûts de l'infrastructure de recherche d'un projet. Les établissements, destinataires finaux de ce financement, obtiennent le 60 pour cent restant auprès de partenaires gouvernementaux à l'échelle provinciale, des secteurs public et privé et d'organismes à but non lucratif.

Depuis 1997, les quelque 8,3 milliards de dollars investis par le gouvernement du Canada par l'entremise de la FCI ont engendré des investissements totalisant environ 19,9 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens.

La FCI a recours à un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et bien établi qui récompense l'excellence de la recherche. Elle s'appuie sur des spécialistes de partout dans le monde pour évaluer les projets présentés par les établissements canadiens admissibles en fonction de trois grands critères : la qualité de la recherche et le besoin en infrastructure, la contribution au renforcement de la capacité d'innovation et les retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

Le processus de la FCI garantit que les projets d'infrastructure qui répondent le mieux à ces critères, reçoivent du financement.

Grâce au soutien du gouvernement, la FCI a engagé depuis sa création en 1997

près de **8,3 milliards de dollars**dans **11 314 projets**de **160 établissements de recherche**situés dans **78 municipalités** aux quatre coins du Canada*.

* Au 31 mars 2020

Engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Nos valeurs

À la FCI, nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à l'excellence en recherche.

Équité

Nous voulons que les établissements admissibles au financement de la FCI puissent avoir accès à et bénéficier de nos programmes au moyen de méthodes bien établies, justes et impartiales.



Diversité

Nous valorisons les attributs qui permettent aux établissements et à leurs chercheuses et chercheurs, quel que soit leur profil ou leur origine, de réussir. Ceci comprend notamment les attributs individuels comme le genre, la langue, la culture et le stade auquel ils sont de leur carrière, et les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement ainsi que celles propres à l'ensemble du spectre de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, et dans toutes les disciplines.



Inclusion

Notre culture organisationnelle encourage la collaboration, les partenariats, les contributions et l'engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.



Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble des membres de cet écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les examinateurs.

Une année mémorable pour la recherche de pointe

L'année a commencé sur une note festive avec le lancement d'un de nos concours phares, le Fonds d'innovation, dont l'objectif est de maintenir la recherche canadienne à l'avant-garde, prête à relever les défis mondiaux les plus pressants.

Elle s'est terminée par une illustration éloquente de l'importance de cette recherche.

La pandémie mondiale de coronavirus de 2020 a montré l'importance de maintenir des laboratoires bien équipés et toujours prêts à se mobiliser.

Cette importance s'est manifestée dans toutes les disciplines. La communauté de recherche spécialisée dans les vaccins dans les laboratoires du pays s'est mise à la tâche, tout comme les experts des conséquences sociales et politiques, pour contrer la propagation du virus.

Nous avons aussi vu des chercheurs en psychologie proposer des moyens innovants de préserver la santé mentale en période de stress ; des chefs de file en technologies de l'éducation présenter de nouvelles options aux parents et aux conseils scolaires qui s'efforçaient d'offrir aux élèves l'enseignement à distance ; des spécialistes et des ingénieurs en matériaux équiper les laboratoires avec de nouveaux outils et aider les entreprises à produire des fournitures médicales indispensables.

Ces moments difficiles nous rappellent l'importance d'être reconnaissants. Le fait que ces laboratoires ont été créés et soient prêts à fonctionner dans l'urgence met en lumière la pertinence de la science à l'échelle mondiale au 21° siècle. La pandémie nous a rappelé que nous sommes choyés de vivre au Canada, un pays qui reconnaît l'importance de la recherche.

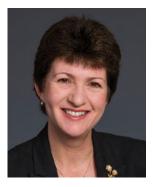
Le fait de vivre à une époque où nous récoltons les fruits d'une évolution technologique rapide nous permettant de rester connectés, de travailler et d'être en bonne santé, nous fait apprécier encore davantage notre bonne fortune.

En février et mars, alors que les laboratoires du monde entier se mobilisaient pour trouver des solutions, le rôle essentiel de la FCI est apparu de façon encore plus manifeste.

Ce travail se poursuivra sans aucun doute pendant de nombreuses années alors que les chercheuses et chercheurs tenteront de comprendre les conséquences de la pandémie et les changements qu'elle a apportés dans nos vies.

Il ne s'agit pas seulement de se remettre de la pandémie. Cette expérience nous a également fait découvrir de nombreux nouveaux domaines de recherche intéressants et stimulants. Voilà la beauté et l'essence même de la recherche : en faisant avancer le savoir, nous ouvrons la porte à de nouveaux concepts et à de nouvelles façons de servir l'humanité, aujourd'hui et dans les années à venir. À la FCI, nous comprenons qu'une communauté de recherche qui reflète l'équité, la diversité et l'inclusion nous rapproche de cet objectif.

Nous attendons avec impatience les résultats importants et les possibilités inspirantes qui ne manqueront pas de jaillir de ces nouvelles recherches et connaissances.







Roseann O'Reilly Runte présidente-directrice générale

Répondre à la COVID-19

Lorsque la COVID-19 s'est propagée, la FCI a pris des mesures pour garantir que les laboratoires de recherche canadiens restent à l'avant-garde

22 janvier

L'organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses-Centre international de recherche sur les vaccins (VIDO-InterVac) de l'Université de la Saskatchewan, récipiendaire de fonds de la FCI, reçoit l'approbation de l'Agence de la santé publique du Canada pour travailler sur la COVID-19. Ceci va permettre au Canada de se joindre aux efforts mondiaux de recherche et de développement coordonnés par l'Organisation mondiale de la Santé.

Le 16 mars

Le bureau au centre-ville d'Ottawa ferme et tout le personnel de la FCI commence à travailler à distance.

Le 23 mars

Le Premier ministre Justin Trudeau annonce l'octroi de plus de 11 millions de dollars par l'entremise du Fonds des initiatives scientifiques majeures pour soutenir le fonctionnement de VIDO-InterVac et ses efforts pour trouver un vaccin contre le nouveau coronavirus.

Le 3 avril

La FCI fournit jusqu'à 5 millions de dollars pour optimiser les services de recherche offerts par VIDO-InterVac à la communauté nationale de recherche travaillant contre la COVID-19.

Le 15 juillet

La FCI lance un deuxième concours d'une valeur de 2 millions de dollars du Fonds des occasions exceptionnelles pour soutenir la recherche liée à la COVID-19 dans les collèges, les écoles polytechniques et les cégeps.

Fin février

Le personnel de l'équipe des programmes de la FCI reconfigure 91 réunions de comités qui font intervenir 349 experts de 23 pays pour le concours 2020 du Fonds d'innovation d'une valeur de 400 millions de dollars, ce qui permet de maintenir le cap sur la prise de décision du conseil d'administration au mois de novembre, tout en maintenant l'intégrité du processus d'évaluation.

Le 20 mars

La FCI prend des dispositions pour permettre une aide salariale au personnel de recherche des infrastructures financées par la FCI qui est temporairement redéployé pour soutenir la recherche contre la COVID-19.

Le 24 mars

La réunion du conseil d'administration de la FCI se tient par vidéoconférence pour la toute première fois.

8 juin

La FCI lance le concours du Fonds des occasions exceptionnelles pour soutenir la recherche liée à la COVID-19 dans les universités et les hôpitaux de recherche canadiens. Ce concours est d'une valeur de 25 millions de dollars, toutes disciplines confondues.



Investir

Attirer et retenir au Canada les meilleurs au monde Fonds des leaders John-R.-Evans

Le Fonds des leaders John-R.-Evans aide les établissements à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheuses et chercheurs au monde, grâce à une offre concurrentielle de soutien à la recherche qui englobe des infrastructures clés et la prise en charge d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance. Cette année, la FCl a accordé plus de 97,9 millions de dollars à 528 projets.

Soutenir l'innovation dans les entreprises Fonds collège-industrie pour l'innovation

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation aide les collèges à favoriser des partenariats stratégiques avec le secteur privé. Le volet 1 du fonds finance les demandes d'infrastructure visant à accroître la capacité de recherche appliquée et de développement technologique des collèges. Le volet 2 finance l'infrastructure de recherche associée à une demande de subvention de renforcement de l'innovation de cinq ans dans le cadre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Cette année, la FCI a accordé plus de 10,2 millions de dollars à 14 projets dans les deux volets du Fonds collège-industrie pour l'innovation.

Idées brillantes, impact considérable Fonds d'innovation

La FCI a lancé le plus récent concours du Fonds d'innovation en avril 2019. Elle accordera jusqu'à 400 millions de dollars pour couvrir les dépenses de capital ainsi que 120 millions de dollars, par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures, pour couvrir les dépenses d'exploitation connexes. En janvier 2020, la FCI avait reçu 307 propositions s'élevant à 1,1 milliard de dollars. À la fin de l'exercice financier, en mars, elle a été contrainte de reconfigurer son processus d'évaluation au mérite pour s'assurer de maintenir l'intégrité et le haut niveau d'excellence qui constituent le fondement de ce processus alors que le personnel et les experts de la FCI devaient travailler à distance en raison de la pandémie.







Assurer un bon fonctionnement Fonds d'exploitation des infrastructures

Dans le cadre du <u>Fonds d'exploitation des</u> <u>infrastructures</u>, la FCI a octroyé plus de 32,4 millions de dollars, ce qui représente 30 pour cent de ses contributions en capital, pour aider les établissements à exploiter et entretenir les infrastructures qu'elle finance.



Soutenir les installations de recherche d'envergure Fonds des initiatives scientifiques majeures

Par l'entremise du <u>Fonds des initiatives scientifiques</u> <u>majeures</u>, 17 installations de recherche nationales reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour assurer leur exploitation optimale.

Qu'il s'agisse de lieux physiques ou de réseaux virtuels, ces installations sont mises à la disposition d'une masse critique de chercheuses et chercheurs qui s'attaquent à d'importants enjeux de société, comme les changements climatiques et le traitement du cancer. Ces installations servent aussi de carrefours où se croisent certains des meilleurs chercheurs et chercheuses du pays, ainsi que de lieux de collaborations scientifiques internationales.

Alors que les défis auxquels sont confrontés les scientifiques sont de plus en plus complexes, ce Fonds des initiatives scientifiques majeures s'avère essentiel pour repousser encore davantage les frontières du savoir.

Cette année, à la suite d'un examen formel, la FCI a prolongé le financement de 15 de ces installations jusqu'au 31 mars 2023. La FCI financera aussi le fonctionnement de la plateforme de calcul de haute performance, par l'intermédiaire de Calcul Canada, jusqu'à la fin du mois de mars 2022. Cette plateforme est l'un des éléments clés de la Stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique du gouvernement du Canada. À compter du 1er avril 2022, le financement des activités d'exploitation et de maintenance de la plateforme tombera sous la responsabilité de cette stratégie. Celle-ci représente une évolution importante pour le renforcement de la capacité du Canada en matière de calcul de haute performance et de gestion des données de recherche. En plus de fournir aux chercheurs et à leurs étudiants un accès ininterrompu aux ressources informatiques de la plateforme, le financement de la FCI jusqu'en mars 2022 permettra à Calcul Canada de continuer sa participation à la planification stratégique pendant la période de transition et de contribuer au succès de la stratégie nationale pour l'infrastructure de recherche numérique.



Évaluer

Analyser le rendement organisationnel

La FCI s'engage à rendre publiquement des comptes sur ses activités, et c'est pourquoi elle a, en 2019-2020, revu et actualisé son *Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit* qui datait de 2015. L'objectif était de l'harmoniser à l'Entente de contribution de 2019 entre la FCI et le gouvernement du Canada. Le Cadre comprend maintenant de nouveaux indicateurs de rendement, notamment en ce qui concerne le monitorage de la participation à ses programmes de financement de groupes sous-représentés tels que les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.

C'est à partir de ce cadre que sont préparés les rapports annuels sur le rendement qui sont soumis à la haute direction de la FCI et à son conseil d'administration.

Au début de l'exercice 2019-2020, le ministère Innovation, Sciences et Développement économique Canada a entrepris une évaluation de la FCI pour mesurer l'efficience et l'efficacité de ses activités au cours des cinq dernières années. Cette évaluation sera fondée en partie sur les données recueillies grâce au nouveau Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et d'audit de la FCI.

Maintenir le dialogue

Au printemps 2019, la FCI a fait un sondage auprès d'un certain nombre d'administrateurs et de chercheurs d'établissements admissibles au financement de la FCI, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que d'autres bailleurs de fonds et partenaires du milieu de la recherche. Ce troisième sondage bisannuel auprès des parties prenantes, qui comportait des questions sur l'efficacité et l'efficience des activités de la FCI, a permis de recueillir des avis sur les progrès réalisés dans l'exécution de son mandat et de constater que les chiffres sont stables par rapport à ceux des années précédentes :

- Selon 93 pour cent des répondants, la FCI joue un rôle important pour la science, la technologie et l'innovation;
- Selon 85 pour cent des répondants, la prestation des programmes de la FCI est satisfaisante ou très satisfaisante.

Miser sur les résultats

Au cours des quatre dernières années, la FCI a produit une série de rapports démontrant comment elle atteint ses objectifs. Chaque rapport porte sur une ou plusieurs retombées des investissements de la FCI et s'appuie sur des données provenant de diverses sources, notamment les rapports d'avancement de projets reçus des établissements financés par la FCI, des entretiens, des groupes de discussion, des sondages et des données de sources externes (p. ex. données bibliométriques).

Dans une étude réalisée cette année, la FCI a examiné comment ses investissements contribuaient à l'avancement des connaissances. Elle nous a permis de constater que les infrastructures de recherche permettent aux chercheuses et aux chercheurs d'approfondir les connaissances dans tous les domaines de recherche, et que les études mentionnant la FCI sont plus souvent citées que la moyenne mondiale.

Développer un système canadien de classification de la recherche

La Classification canadienne de la recherche et du développement offre aux chercheurs, aux établissements de recherche et aux organismes subventionnaires canadiens une nouvelle façon de classer leurs travaux. La FCI collabore à cette initiative avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et Statistique Canada.

La Classification propose aux établissements et aux gouvernements une méthode commune pour classer les travaux de recherche. Le fait de disposer d'une seule norme de classification facilitera l'évaluation de la contribution globale du Canada à un domaine ou à un type de recherche donné, ou à un enjeu socioéconomique particulier. Le nouveau système de classification a été achevé à la fin de l'exercice de 2019-2020. La FCI sera la première à l'intégrer dans son système de gestion des contributions au courant de l'été 2020.

Administrer

Faits saillants

En matière d'administration financière au 31 mars 2020

Depuis les débuts de la FCI:

8₈ milliards de dollars

montants actuellement engagés en subventions de la part du gouvernement du Canada envers la FCI dont 6,1 milliards de dollars ont déjà été octroyés. Le solde sera versé au cours des prochaines années, selon les besoins annuels de trésorerie.

8,3 milliards de dollars

contributions approuvées.

19,9 milliards de dollars

investissements de la FCI (généralement 40 pour cent du coût des projets), incluant la contribution des établissements et de leurs partenaires (généralement 60 pour cent). Pour l'exercice 2019-2020 :

359,6 millions de dollars

total des déboursés aux établissements admissibles.

391,3 millions de dollars

montants reçus du gouvernement du Canada.

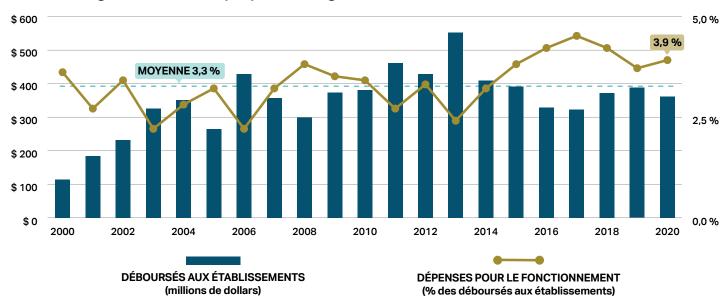
380 millions de dollars

contributions approuvées.

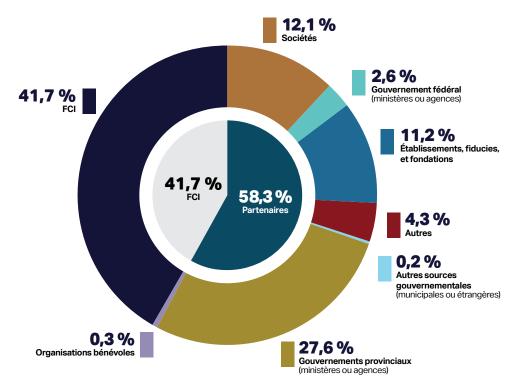
13,9 millions de dollars

dépenses pour le fonctionnement de l'organisme.

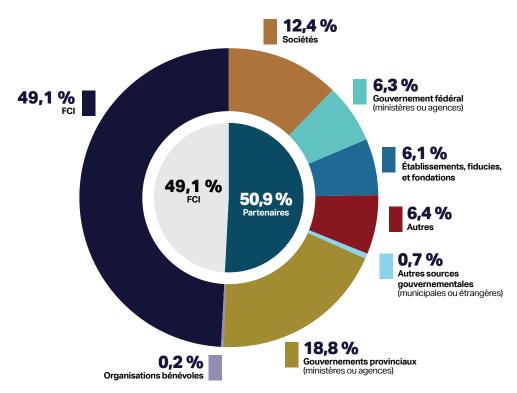
Déboursés annuels aux établissements et dépenses pour le fonctionnement de l'organisme en tant que pourcentage des déboursés



Contributions de la FCI et autres sources de financement depuis sa création pour un total de 19,9 milliards de dollars



Contributions de la FCI et autres sources de financement pour l'exercice financier 2019-2020 pour un total de 774,5 millions de dollars



Revoir la stratégie et la politique d'investissement de la FCI

À l'automne 2019, le comité des investissements du conseil d'administration, qui supervise la gestion du portefeuille des investissements de la FCI, a revu la stratégie et la politique d'investissement. Le solde du portefeuille des investissements de la FCI décroît, et cette tendance se poursuivra au cours des prochains mois, puisque les montants transférés à la FCI par le gouvernement du Canada au cours des premières années sont aujourd'hui pratiquement épuisés. Depuis 2008, la FCI a reçu du gouvernement fédéral les montants suffisants pour couvrir le versement des contributions prévues aux établissements pour l'année en cours. Par conséquent, elle se concentre sur des placements liquides et maintient une politique appropriée sur les liquidités.

Maintenir une gestion responsable

Dans le but d'évaluer la qualité de la gestion des projets qu'elle finance, la FCI se rend régulièrement dans les établissements bénéficiaires pour discuter de leurs politiques, leurs pratiques, leurs mesures de contrôle et leurs processus liés à la gestion des contributions durant tout le cycle de vie du financement. La FCI utilise une approche fondée sur le risque pour sélectionner les établissements qui feront l'objet d'une visite. Cette année, elle a fait trois visites et a partagé les bonnes pratiques de gestion des fonds de la FCI adoptées par les divers établissements. La FCI procède aussi à l'audit des contributions et à d'autres examens des coûts auprès d'établissements financés, afin de s'assurer qu'ils utilisent la contribution versée pour un projet donné, conformément aux modalités de l'Entente de contribution financière et aux diverses politiques et lignes directrices pertinentes. En 2019-2020, elle a mené des audits des contributions ou d'autres examens des coûts pour six projets. Tous les projets pour lesquels la contribution de la FCI dépasse les 10 millions de dollars font systématiquement l'objet d'un audit. De plus, les

risques associés à un projet déterminent le champ d'application, la nature et la portée des activités de l'audit. Les établissements soumettent des rapports financiers pour chaque projet financé par la FCI selon un échéancier défini (variant de tous les trois mois à tous les deux ans). Elle détermine la fréquence des rapports en fonction des risques associés aux projets et de leur complexité. Cette année, elle a reçu plus de 950 rapports financiers d'établissements bénéficiaires. Ces documents lui procurent des renseignements sur les coûts de chaque projet, leur financement et le calendrier d'acquisition de l'infrastructure. La FCI a examiné chacun de ces rapports pour cerner les problèmes et les résoudre.

Échelle de rémunération

Membres de la direction (cadres) :

Roseann O'Reilly Runte

Présidente-directrice générale 221 400 \$ - 310 100 \$

Isabelle Henrie

Vice-présidente, Finances et gestion 146 800 \$ - 203 100 \$

Pierre Normand

Vice-président, Relations extérieures et communications 146 800 - 203 100 \$

Claire Samson (à partir de mars 2020)

Vice-présidente, Programmes et planification 146 800 \$ - 203 100 \$

Membres du personnel

Directeur, Programmes 121 600 \$ - 162 200 \$

Directrice, Communications
Directeur, Gestion
Directrice, Finances
Directrice, Performance, analytique et évaluation
105 900 \$ - 141 300 \$

Gestionnaire, Gestion de l'information et des technologies de l'information Gestionnaire, Fonds des leaders John-R.-Evans Conseiller principal, Politiques et planification Chargés de programmes Gestionnaire principal de projet 96 300 \$ - 128 100 \$

Gestionnaire, Administration Gestionnaire, Services créatifs Gestionnaire, Ressources humaines Agent principal, Contrôle financier 86 500 \$ - 115 000 \$

Analyste, Finances
Analyste, Information financière
Développeur principal, Solutions d'analytique
des affaires
Analystes principaux de l'évaluation,
Performance, analytique et évaluation
76 700 \$ - 102 300 \$

Gouvernance

Conseil d'administration

La FCI est dirigée par un <u>conseil d'administration</u> formé d'au plus treize personnes provenant de divers milieux. Chaque administrateur ou administratrice apporte une perspective et une compréhension du milieu de la recherche ainsi qu'une expertise acquise soit dans les secteurs privé ou institutionnel, soit dans le milieu universitaire.

Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs par décret du gouverneur en conseil dont la personne qui occupe la présidence du conseil d'administration. Les autres administrateurs sont nommés par les membres de la FCI. Leur mandat dure trois ans.

Ingrid Pickering*

Présidente et membre du comité de la vérification et des finances, du comité de régie et de mise en candidature et du comité des investissements

Margaret Bloodworth

Vice-présidente et présidente du comité de régie et de mise en candidature

Catherine Boivie*

Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Micheline Bouchard

Présidente du comité des investissements et membre du comité de la vérification et des finances

Lynda Brown-Ganzert*

Membre du comité de régie et de mise en candidature

John Kelly*

Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Ronald Layden*

Membre du comité de régie et de mise en candidature

Leslie MacLaren

Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Cecilia Moloney

Membre du comité de régie et de mise en candidature

Christopher Mushquash

(nommé en juillet 2019)

Marc Ouellette

Membre du comité de régie et de mise en candidature

Ian Seymour

Président du comité de la vérification et des finances et membre du comité des investissements

Mamdouh Shoukri*

Membre du comité de régie et de mise en candidature

* Nominations du gouverneur en conseil

Membres

Le conseil d'administration relève d'une entité décisionnelle supérieure qui représente le public canadien nommée les *membres*. Ceux-ci reçoivent les candidatures et nomment les nouveaux membres pour un mandat de cinq ans. Ils se réunissent une fois par année en juin et sont responsables de la nomination de sept des administrateurs, de la sélection des auditeurs externes, de l'examen des états financiers audités et de l'approbation du rapport annuel.

Louise Proulx

Coprésidente

Emőke Szathmáry

Coprésidente

Lorne Babiuk

Harold Cook

Membre du comité de régie et de mise en candidature des membres

Elizabeth Douville

Joanne Gassman

Jack Gauldie

Président du comité de régie et de mise en candidature des membres

Linda Humphreys

Marilyn Luscombe

Membre du comité de régie et de mise en candidature des membres

Ronald Morrison

Pierre Richard

Vianne Timmons

Membre du comité de régie et de mise en candidature des membres

Luc Vinet

Rémunération

Les administrateurs du conseil d'administration qui choisissent de recevoir une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars. Les présidents de comités reçoivent 7 500 dollars, et la présidente du conseil d'administration, 10 000 dollars. Les administrateurs du conseil d'administration ont aussi droit à une indemnité quotidienne de 750 dollars pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de l'un des comités, et à une rémunération de 500 dollars pour leur implication dans une réunion d'un comité associée à une réunion du conseil d'administration. Les membres n'ont droit à aucune forme de rémunération. Les membres et les administrateurs du conseil d'administration peuvent toutefois se faire rembourser tout frais raisonnable déboursé dans le cadre de leurs obligations ou des réunions de la FCI. En 2019-2020, les administrateurs du conseil d'administration ont recu une rémunération allant de 0 à 17 500 dollars.





Communiquer



Mon partenaire d'affaires : la recherche

Début 2020, la FCI a lancé une campagne promotionnelle, *Mon partenaire d'affaires : la recherche*, pour mettre en lumière comment les petites et moyennes entreprises du Canada peuvent tirer avantage de partenariats avec les laboratoires de recherche financés par la FCI. Vous pouvez lire leurs histoires dans ce rapport. Cette campagne promotionnelle sur des collaborations fructueuses entre le secteur privé et la recherche financée par le secteur public s'est déroulée en ligne, dans certaines publications, ainsi qu'à travers la ville d'Ottawa (voir ci-dessus).



Nouvelle année, nouveau blogue

En janvier, la présidente-directrice générale de la FCI, Mme Roseann O'Reilly Runte, a lancé un nouveau blogue intitulé « <u>innovision – Réflexions sur la recherche</u> », dans lequel elle commente avec perspicacité la recherche, l'innovation, ainsi que les politiques et le financement de la recherche au Canada. Ses premiers articles ont porté sur le développement des atouts régionaux par l'entremise de la recherche, sur les carrières scientifiques non conventionnelles et sur le travail en temps de pandémie.



Annonces de financement

Le gouvernement du Canada a annoncé le 10 février, au Cégep de Trois-Rivières, qu'il accordait 7 millions de dollars à sept projets dans six collèges par l'entremise du Fonds collège-industrie pour l'innovation. Jean-Philippe Jacques (de dos), directeur d'Innofibre, le Centre d'innovation des produits cellulosiques du cégep, présente des échantillons de produits fabriqués à partir de pâtes et papiers recyclés. On aperçoit aussi sur la photo, de gauche à droite, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (Science), William Amos ; Pierre Normand, vice-président des relations extérieures et des communications de la FCI ; et Louis Gendron, directeur général du Cégep de Trois-Rivières.

D'autres contributions financières ont été annoncées cette année :

- 2 millions de dollars par le biais du Fonds des leaders John-R.-Evans pour financer trois chaires d'excellence en recherche du Canada. L'annonce date du 17 avril;
- 160 millions de dollars par le biais du Fonds des initiatives scientifiques majeures, dont 40 millions de dollars pour sept installations d'importance nationale. L'annonce date du 29 avril et s'est tenue au Centre canadien de rayonnement synchrotron de l'Université de la Saskatchewan;
- 12 millions de dollars accordés à 17 projets de recherche dans les collèges et les écoles polytechniques par l'entremise du Fonds collègeindustrie pour l'innovation. L'annonce date du 13 juin et s'est tenue au Collège Georgian à Barrie, en Ontario;
- Plus de 4 millions de dollars par l'entremise du Fonds des leaders John-R.-Evans pour financer 30 chaires de recherche du Canada. L'annonce date du 14 juin et s'est déroulée à l'Université de Victoria;
- 61 millions de dollars pour financer 261 projets dans 40 universités par le biais du Fonds des leaders John-R.-Evans. L'annonce date du 12 août et s'est tenue à l'Université de l'Alberta.
- Les projets annoncés au cours de cet exercice financier peuvent avoir été approuvés au cours d'un précédent exercice, de sorte que les montants peuvent ne pas correspondre à ceux indiqués ailleurs dans ce rapport.

RAPPORT ANNUEL 2019-2020 a ceux indiques ailleurs dans ce rapport. 19



« Machines à science »

Crédit : Natalie Selinger

Ce programme de rayonnement de la FCI vise à offrir aux jeunes femmes la possibilité de voir les instruments étonnants dont se servent les scientifiques au quotidien. Tasheena (tenant la planchette à pince), Elan, Alexis et Aurora, membres du club parascolaire réservé aux jeunes filles EYES (Educating Youth in Engineering and Science) de l'Université de Regina et Chris Somers, professeur de biologie de cette université, regardent Linnea McClellan, chercheuse au premier cycle, demander à un rémora de sourire pour la photo. Lors de cette activité de Machines à science du 7 mars, les jeunes filles ont utilisé du matériel de repérage pour attraper des poissons à travers la glace du lac Buffalo Pound, en Saskatchewan et pour les « baguer ».



Assemblée publique annuelle

Roseann O'Reilly Runte, présidente-directrice générale de la FCI (à l'extrême gauche), anime une discussion entre Ed McCauley, recteur et vice-chancelier de l'Université de Calgary, et Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation de l'Université de Montréal. Leurs échanges ont porté sur les moyens novateurs que déploient leurs établissements pour favoriser la collaboration multidisciplinaire et l'engagement avec la communauté. Ce panel d'experts a clôturé l'assemblée publique annuelle de la FCI qui s'est tenue le 3 décembre.



Crédit: Cara Marshall

Stand du Canada au congrès annuel de l'American Association for the Advancement of Science

En février, la FCI a participé au stand du Canada au congrès annuel de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) à Seattle, dans l'État de Washington. Dirigée par le Bureau de la conseillère scientifique en chef, Mona Nemer (sur la photo, au centre, avec un chemisier vert), et soutenue par un certain nombre d'organisations, la délégation canadienne à ce congrès international avait pour objectif de mousser les avantages d'étudier et de mener des recherches au Canada pour les étudiants et les chercheurs potentiels de l'étranger.

Concours Twitter #JeSuisInnovation

Pour mettre en valeur le travail de la nouvelle génération de chercheuses et de chercheurs, la FCI a lancé, en décembre, la troisième édition de son concours Twitter #JeSuisInnovation. Les gagnantes et le gagnant ont été annoncés en février. La FCI a demandé aux participants de soumettre des vidéos ou des photos de leurs travaux qui ont cours dans les installations et les laboratoires financés par la FCI. Voici les trois gagnants:

- Nicole Lerminiaux, étudiante au doctorat au département de biologie de l'Université de Regina, qui étudie l'influence de l'environnement naturel sur la résistance des bactéries aux antibiotiques;
- Alex Szojka, étudiant au doctorat au département de chirurgie de l'Université d'Alberta, à Edmonton, qui conçoit des implants en laboratoire pour les ménisques de personnes souffrant de blessures qui ne guérissent pas, afin de prévenir l'apparition de l'arthrose;
- Anna Cooper Reed, étudiante au doctorat à l'Institut des politiques, de la gestion et de l'évaluation de la santé de l'Université de Toronto, qui étudie les services de santé pour la population vieillissante du Canada.





Crédit : VIDO-InterVac, Université de la Saskatchewan

Nouer des liens utiles

Cette année, le <u>Navigateur d'installations de recherche</u>, le répertoire en ligne de la FCI des installations de recherche de pointe financées par des fonds publics, a contribué à créer plus de 239 liens entre des laboratoires et des partenaires potentiels du secteur privé, du milieu universitaire et du gouvernement.

Parmi les installations répertoriées dans le Navigateur qui contribuent à la lutte contre la COVID-19 menée au Canada, on trouve :

 VIDO-InterVac (équipe de recherche sur la photo ci-dessus) est l'une des installations de recherche les plus vastes et les plus avancées au monde à travailler sur les maladies infectieuses animales et humaines. L'organisme contribue également à l'effort mondial de recherche visant à mettre au point un vaccin contre la COVID 19;

- Le Centre d'innovation en fabrication de pointe Walker a produit 2 000 écrans faciaux en utilisant la technologie de découpe au laser et les outils de conception informatique de leur laboratoire au Collège Niagara;
- Les chercheuses et chercheurs du SNOLAB
 à Sudbury, en Ontario, ont mis à profit
 leur expertise en matière de gestion de la
 circulation et de la manipulation des gaz pour
 construire un prototype de respirateur.

Faits saillants du Navigateur cette année

695

28

installations de partout au Canada secteurs d'application

105

1 30

établissements

visites mensuelles sur le site Web en moyenne



Envisager l'avenir

Nos objectifs pour 2020-2021:

- Prendre les décisions de financement du concours 2020 du Fonds d'innovation, doté d'un budget de 400 millions de dollars et d'un financement supplémentaire de 120 millions de dollars provenant du Fonds d'exploitation des infrastructures;
- Terminer les consultations et lancer le nouveau Fonds d'infrastructure de recherche nordique qui soutiendra des projets de recherche menés par des établissements du Nord sur des enjeux prioritaires pour les habitants des régions nordiques;
- À partir des enseignements tirés de la pandémie de la COVID-19, étudier la mise en place d'un processus d'évaluation en ligne pour les futurs concours;
- Renforcer notre engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans le milieu de la recherche au Canada par des actions intentionnelles et positives;
- Évaluer de quelle façon le Fonds collègeindustrie pour l'innovation répond aux besoins des collèges et de leurs partenaires, et identifier les points d'amélioration possibles à la conception ou à la prestation du fonds;

- Planifier la Conférence internationale sur les infrastructures de recherche, que la FCI accueillera à Ottawa en juin 2021 et qui réunira notamment des experts en politiques, des gestionnaires d'installations et des chercheuses et chercheurs de premier plan, pour discuter des enjeux et des nouvelles tendances en matière d'infrastructure de recherche dans le monde;
- Poursuivre la collaboration avec le Fonds de recherche du Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour comprendre les retombées sociales, culturelles et économiques du financement de la recherche et des infrastructures de recherche sur certaines régions du Québec;
- Accroître le nombre d'utilisateurs du Navigateur et promouvoir ce dernier comme ressource essentielle pour stimuler les partenariats de recherche et l'innovation au Canada;
- Montrer le retour sur les investissements de la FCI à l'aide de narratifs captivants qui montrent les moyens offerts aux chercheurs pour mener leurs travaux ou en faisant découvrir les espaces où la prochaine génération pourra développer de grandes carrières.

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la **Fondation canadienne pour l'innovation**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fondation canadienne pour l'innovation** [la « Fondation »], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada Le 23 juin 2020 Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Au 31 mars

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Trésorerie	48 523 090	41 330 110
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	1 546 530	1 364 230
Placements (note 4)	202 018 544	183 330 635
Charges payées d'avance	368 664	188 040
Immobilisations, montant net (note 5)	3 068 020	3 996 368
	255 524 848	230 209 383
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 028 393	505 569
Avantage incitatif reporté relatif à un bail (note 6)	625 781	695 962
Dépôts pour le projet Conférence internationale sur les infrastructures de recherche	553 279	94 826
	2 207 453	1 296 357
Apports reportés (note 7)		
Charges d'exercices futurs	250 249 375	224 916 658
Immobilisations	3 068 020	3 996 368
Total du passif	255 524 848	230 209 383
Engagements (note 8)		
Actif net (note 9)	_	_
	255 524 848	230 209 383

AU NOM DU CONSEIL,

Voir les notes afférentes aux états financiers

IJACKenny Ingrid Pickering

Administrateur

lan Seymour
Administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2020	2019
	\$	\$
PRODUITS (note 7)		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	359 593 581	386 098 462
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	12 842 624	13 191 013
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 078 201	1 245 665
	373 514 406	400 535 140
CHARGES (note 12)		
Subventions aux établissements bénéficiaires	359 593 581	386 098 462
Frais généraux et d'administration	12 842 624	13 191 013
Amortissement des immobilisations	1 078 201	1 245 665
	373 514 406	400 535 140
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		_

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars

	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	_	_
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 078 201	1 245 665
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(1 078 201)	(1 245 665)
Perte sur cession d'équipements et radiations	_	6 244
Diminution des apports reportés liés à la cession d'équipements	_	(6 244)
Diminution nette de l'amortissement de l'escompte/ la prime sur placements	(251 429)	(5 283 882)
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(365 967 283)	(396 260 456)
	(366 218 712)	(401 544 338)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 11)	548 172	1 221 912
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(365 670 540)	(400 322 426)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(149 853)	(3 050 525)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	149 853	3 050 525
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	_	_
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'investissement en immobilisations	(365 670 540)	(400 322 426)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(782 633 485)	(452 104 887)
Produit de la cession de placements	764 197 005	543 209 490
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(18 436 480)	91 104 603
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions reçues (note 7)	391 300 000	330 700 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	391 300 000	330 700 000
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	7 192 980	21 482 177
Trésorerie au début de l'exercice	41 330 110	19 847 933
Trésorerie à la fin de l'exercice	48 523 090	41 330 110
Voir les notes afférentes aux états financiers		

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

1) Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation [la «FCI»] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* [la «Loi»], le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)I) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La FCI comptabilise les intérêts à recevoir et autres débiteurs, les placements, et les créditeurs et charges à payer au coût. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La trésorerie est comptabilisée à la juste valeur.

Les achats de placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont répartis dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur de l'instrument est observable.

- Niveau 1—évaluation fondée sur les prix [non ajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2—techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement [à savoir les prix] ou indirectement [à savoir des dérivés de prix];
- Niveau 3—techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables [données non observables].

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'instrument financier comptabilisé à la juste valeur au bilan se compose de la trésorerie et est classé au Niveau 1.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	durée du bail
Mobilier et autre matériel	5 ans
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	mois restants d'ici mars 2021

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

3. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux accords de financement et aux ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les évènements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2020, la FCI avait atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

4. Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

Fonds du marché monétaire Obligations Comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé

	2020		2019
Juste valeur	Valeur comptable \$	Juste valeur	Valeur comptable \$
52 352 006	52 334 165		
_	_	33 606 490	33 612 331
149 684 379	149 684 379	149 718 304	149 718 304
202 036 385	202 018 544	183 324 794	183 330 635

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

La FCI investit dans des fonds du marché monétaire et des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé et, à ce titre, le taux d'intérêt ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché [autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt], que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2020, une augmentation du prix du marché de 1 % aurait pour résultat une augmentation de la juste valeur des placements d'environ 2,0 millions de dollars [1,8 millions de dollars en 2019].

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux sorties de trésorerie prévues. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Les comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé sont des comptes à taux d'intérêt à plusieurs niveaux qui combinent un taux d'intérêt élevé, la liquidité et la sécurité d'un compte de dépôt simple, et qui a été créé à des fins de placement. Le taux d'intérêt pour ces comptes varie de 1,45 % à 2,35 % [de 1,82 % à 2,51 % en 2019].

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change des devises. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues. L'ensemble du portefeuille est composé de liquidités et d'instruments du marché monétaire. À ce titre, la liquidité ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2020 et mai 2020.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % [1 % à 20 % en 2019] du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

Améliorations locatives
Mobilier et autre matériel
Ordinateurs et logiciels
Système de gestion des
contributions

2020		2019	
Coût	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
2 306 907	363 625	1 943 282	2 161 220
804 768	390 591	414 177	532 931
1 281 010	1 066 029	214 981	166 646
6 629 688	6 134 108	495 580	1 135 571
11 022 373	7 954 353	3 068 020	3 996 368

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2019 s'élevait à 10 872 520 \$ et 6 876 152 \$ respectivement.

6. Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2017, la FCI a signé un contrat de location prenant fin le 28 février 2029 pour de nouveaux locaux et a reçu un avantage incitatif. Le bail prévoit onze mois de loyer de base gratuit totalisant 455 590 \$ et sept mois de loyer supplémentaire gratuit totalisant 287 159 \$. Le montant total de 742 749 \$ a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 127 mois à partir du 1er août 2018. Au 31 mars 2020. Le solde non amorti s'élevait à 625 781 \$.

7. Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et trois ententes de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2020, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 8,79 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 6,12 milliards de dollars. Selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 391,3 millions de dollars [330,7 millions de dollars en 2019] en vertu de ces accords et de ces ententes.

CHARGES D'EXERCICES FUTURS

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	224 916 658	290 477 114
Plus subventions reçues	391 300 000	330 700 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations	6 618 775	6 073 300
Moins montant constaté à titre de produits	(372 436 205)	(399 289 475)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(149 853)	(3 050 525)
Perte sur cession d'équipements		6 244
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	250 249 375	224 916 658

IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	\$	2019 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 996 368	2 197 752
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	149 853	3 050 525
Perte sur cession d'équipements et radiations	_	(6 244)
Moins le montant amorti dans les résultats	(1 078 201)	(1 245 665)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 068 020	3 996 368

2010

8. Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 380,0 millions de dollars [135,3 millions de dollars en 2019]. Un montant de 359,6 millions de dollars [386,1 millions de dollars en 2019] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 8 300,6 millions de dollars, dont 7 322,3 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2020. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 8 018,6 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 696,3 millions de dollars au 31 mars 2020.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

	en millions de \$
2021	250,7
2022	160,1
2023	132,3
2024	62,7
de 2025 et par la suite	90,5
TOTAL DES MONTANTS ESTIMATIFS À VERSER	696,3

En août 2017, la FCI a signé un bail pour des locaux au 55 rue Metcalfe, Ottawa, Ontario pour une période se terminant le 28 février 2029. Le loyer annuel minimum pour ces nouveaux locaux est d'environ 1,0 million de dollars.

9. Apports grevés d'affectations et actif net

Les exigences de la Loi, qui régit la FCI, et les modalités des accords de financement et des ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tout l'actif net de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

10. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite d'Universités Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont totalisé 766 907 \$ [770 598 \$ en 2019].

11. État des flux de trésorerie

	2020	2019
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	(182 300)	678 364
Charges payées d'avance	(180 624)	112 745
Créditeurs et charges à payer	522 824	(359 985)
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	(70 181)	695 962
Dépôts pour le projet Conférence internationale sur les infrastructures de recherche	458 453	94 826
	548 172	1 221 912

12) Pandémie mondiale du coronavirus

La pandémie mondiale du coronavirus a entraîné des pertes estimées à 125 295 \$ liées aux frais de voyage engagés pour le processus d'évaluation au mérite du Fonds d'innovation 2020. Ceux-ci ont été reflétés dans les frais généraux et d'administration. D'autres impacts sont inconnus pour le moment.